



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

3, rue Prien

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 03 44 80 71 73

Fax : 03 44 80 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Lundi : 13h30 à 17h00 présence

Jeudi : 13h30 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du lundi 29 juin 2015

Séance : **Ordinaire du Lundi 30 Juin 2014**

Présents :

Monsieur Raymond COMBEMALE	1 ^{re} Adjoint
Monsieur Alexandre DUGROSPREZ	2 ^{ième} Adjoint
Madame Doryna FAUCILLE	
Madame Sergine MAILLOT	
Madame Lucie MIGEON	
Monsieur Emmanuel LETESSE	
Monsieur Hervé GEUDELIN	
Monsieur Jean-Marie CRIGNON	
Monsieur Cédric MAILLARD	
Monsieur Paul-Alex LILA	

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés : Monsieur Pierre DUGROSPREZ Maire

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ouverture de la séance

Monsieur COMBEMALE 1^{er} Adjoint au Maire préside la séance en remplacement de Monsieur DUGROSPREZ.

Le quorum étant atteint, Monsieur COMBEMALE ouvre la séance n°3 du Lundi 30 juin 2014 à 20h, en remerciant les membres du conseil municipal présent.

Monsieur COMBEMALE demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en supprimant la délibération relative au transfert de pouvoirs de police du Maire à la CCVBN (à traiter ultérieurement).

2- Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur COMBEMALE donne lecture du compte rendu de la séance du 10 Avril 2014.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3- Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4- Déroulement de l'ordre du jour

Délibérations

4-1 Assistance aux élus

Monsieur COMBEMALE indique qu'Alexandre DUGROSPREZ 2^{ème} Adjoint s'est fait agresser dans le cadre de ses fonctions d'élus le 4 Mai dernier.

A cet effet, Monsieur COMBEMALE propose de faire assister Monsieur Alexandre DUGROSPREZ par un avocat à charge de la commune dans le cadre de la « Protection Fonctionnelle à l' élu ». Sachant que l'assurance de la commune remboursera les frais et honoraires de l'avocat sur présentation des factures acquittées.

La Délibération est approuvée à l'unanimité.

4-2 Travaux Presbytère – choix du maître d'œuvre

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur COMBEMALE indique que dans le cadre de la réhabilitation du Presbytère, nous allons recevoir plusieurs subventions dont

- De la DETR d'un montant de 67 500 €
- de la réserve parlementaire de Monsieur Dassault d'un montant de 10 000 €
- de la réserve parlementaire de Monsieur Marigny comprise entre 10 000 et 15 000 € pour aménager les extérieurs ou l'achat d'équipements.

Monsieur COMBEMALE indique également que le fait de se mettre aux normes pour l'accessibilité handicapé permet d'obtenir d'autres subventions par divers organismes.

La Sté MCOI de Monsieur LABBE propose de gérer le chantier pendant toute la durée des travaux pour un montant de 9 800 € HT. Il assurera le suivi du projet et coordonnera l'ensemble des intervenants sur le chantier

La proposition est acceptée à l'unanimité et autorise le maire ou les adjoints à signer les documents nécessaires à cet effet.

4-3 Organisation du 14 juillet

Il est proposé une retransmission sur écran géant de la finale de la Coupe du Monde 2014 dans la salle des fêtes avec repas (Kebab, Hamburger/Frites, etc...) suivie de la retraite aux flambeaux avec distribution de bonbons aux enfants, feu d'artifice et soirée dansante.

Pour le feu d'artifice, une formation est prévue à St-Crépin le 12 juillet 2014, les participants sont Emmanuel LETESSE, Hervé GEUDELIN, Ludovic AGUENIS et Jean-Marie CRIGNON, Alexandre DUGROSPREZ participera le 13 juillet à cette formation. Le coût du feu d'artifice s'élève à 1 900 € HT.

4-4 Approbation des statuts du Syndicat des eaux de la Brèche

Monsieur COMBEMALE fait lecture des statuts du Syndicat des eaux, compte-tenu de l'évolution du Syndicat, il est nécessaire de créer un nouveau document définissant les statuts du syndicat.

Les nouveaux statuts sont approuvés et la délibération est adoptée à l'unanimité.

4-5 Délégués ADICO

Pour représenter la commune au sein de cette structure, il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant.

Il est proposé de nommer Monsieur Pierre DUGROSPREZ et Monsieur Raymond COMBEMALE.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4-6 Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts

Monsieur COMBEMALE indique qu'à chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les membres de la Commission Communales des Impôts.

Pour les membres extérieurs sont désignés Monsieur Philippe DOUAY et Monsieur Jean-Pierre BONNAIRE

Pour les membres titulaires l'ensemble des conseillers, plus Madame Lydia CHON et pour les membres suppléants Mesdames Evelyne DUGROSPREZ, Véronique GONFRERE, Lucie GROBETY, Jeanine PEYRAD et Messieurs Quentin GOURGUECHON, Olivier MENESSE, Daniel MAILLARD, Vincent FAUCILLE, Nicolas PODLUNSEK, Stéphane DELPUECH, Jean-Pierre ABGRALL et Patrick DECREPT

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4-7 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Pour la bonne administration communale, le conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation au Maire pour les points suivants pour la durée du présent mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- de signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les délégations sont approuvées à l'unanimité.

4-8 Avis sur le CSDU d'Hardivillers

Les conseillers donnent un avis défavorable à la demande de la Sté GURDEBEKE pour son exploitation d'Hardivillers.

5- Questions diverses

Madame FAUCILLE demande si la laveuse est achetée, Monsieur COMBEMALE répond qu'elle est arrivée mais que la mise en route doit être effectuée par le fournisseur et espère que celle-ci fonctionnera pour le 14 juillet.

6- Clôture de la séance

Monsieur COMBEMALE ferme la séance à 21h45 en remerciant les membres du Conseil Municipal pour leur participation active.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Raymond COMBEMALE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ème} Adjoint

Doryna FAUCILLE

Sergine MAILLOT

Lucie MIGEON

Emmanuel LETESSE

Hervé GEUDELIN

Jean-Marie CRIGNON

Cédric MAILLARD

Paul-Alex LILA